

## Ford Blanquefort : la Justice tranche en faveur des salariés



© JEAN-PIERRE MULLER / AFP

**Le Tribunal de grande instance de Bordeaux se prononçait ce jeudi dans l'affaire opposant l'entreprise Ford avec les salariés du site de Blanquefort. La justice a donné raison à la CGT et au Comité d'entreprise. Le Tribunal enjoint Ford à maintenir 1 000 emplois dans l'usine au 1er janvier prochain.**

Par J.T. Publié le 02/11/2017 à 12:07 Mis à jour le 02/11/2017 à 17:22

Jusqu'à présent, le tribunal n'avait condamné Ford que sur le manque de consultation du Comité d'entreprise. Ce jeudi, la justice s'est prononcée en faveur de la CGT et du CE de Ford.

En d'autres termes, le Tribunal de grande instance de Bordeaux a condamné l'employeur à respecter les termes de l'accord prononcé il y a 4 ans.

Le 24 mai 2013, un accord était en effet signé entre les dirigeants de Ford Europe et les pouvoirs publics pour sauver 1 000 emplois contre aides de l'État. Mais malgré le temps qui passe, la menace continuait de planer à Ford Blanquefort :

"On voit bien qu'on est véritablement en danger, on a l'impression que les pouvoirs publics ne

mesurent pas l'urgence de la situation", déclarait il y a quelques semaines Philippe Poutou, salarié de l'usine. On a l'impression même qu'il y a une sorte d'attentisme ou de naïveté qui peut nous coûter très cher."

C'est un cheval de bataille de l'ancien candidat à l'élection présidentielle. Selon lui, "Ford joue la montre depuis trop longtemps."

Ce jeudi, le Tribunal de Bordeaux a donc estimé que la direction ne tenait pas ses engagements. Il demande au groupe automobile le maintien de 1 000 emplois dans l'usine au 1er janvier prochain.

Dans le cas contraire, une astreinte de 500 euros sera appliquée pour chaque jour de retard d'embauche de CDI.

Par ailleurs, 3 000 euros de dommages et intérêts devraient être versés à la CGT et 2 000 euros pour frais d'avocats. La direction se réserve le droit de faire appel à ce jugement.